

ARRÊTÉ

Arrêté n° 2019-509

Objet : Modification d'une autorisation de stationnement – Société SAS CLEMENT PERROT

Le Maire de la ville de Vittel,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-3 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu l'arrêté municipal n° 2016/093 du 22 février 2016 fixant le nombre d'autorisations de stationnement offertes à l'exploitation sur la commune de Vittel ;

Vu la demande présentée par la société SAS CLEMENT PERROT représentée par Monsieur Alexandre BARAUX ;

Considérant la nécessité de prendre en compte le changement de véhicule de la Société SAS CLEMENT PERROT ;

ARRETE

Article 1. L'arrêté municipal n° 2017/194 en date du 07 février 2017 est abrogé.

Article 2. L'autorisation de stationnement n° 9 est attribuée au véhicule immatriculé FG-956-GT à compter de ce jour pour la société SAS CLEMENT PERROT.

Article 3. L'autorisation de stationnement doit être présentée à toute réquisition des agents des services chargés du contrôle.

Article 4. Monsieur le Maire de Vittel, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vittel, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au requérant.

Article 5. Ampliation de cet arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vittel.

Article 6. Ampliation de cet arrêté sera adressée aux fins utiles à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vittel.

Fait à VITTEL, le 04 juin 2019

Le Maire,

le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FRANCK PERRY', written over a horizontal line.

FRANCK PERRY

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/06/2019 à 17:26:02
Référence : 5494b9e6cfd8cd12bb9017d802515a9dea50905c